

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ
RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Commune de LA ROCHE BLANCHE

Echelle : 1:5250
Version arrêtée du 31 oct01 2023

CITADIA EVEN

Limites du zonage du PLU

- A: Zone agricole
- Ap: Zone agricole protégée
- N: Zone naturelle générale
- Np: Zone naturelle protégée
- NF: Zone naturelle à vocation de jardins potagers et/ou d'agrément
- NFI: Zone naturelle à vocation de loisirs constructibilité limitée
- NAL: Zone à urbaniser (déplacements à court rayon terme)
- UAUG: Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- 2AUG: Zone à urbaniser à long terme activité
- 2AUR: Zone à urbaniser à long terme renouvellement
- 2AUS: Zone à urbaniser à long terme pour l'activité touristique
- A2: Zone agricole d'activité
- Ap: Zone agricole ferme pédagogique
- UAG: Zone urbaine d'activités attractives
- UAG: Zone urbaine d'activités à caractère commercial par son caractère touristique
- UAG: Zone urbaine d'activités touristiques
- UCO: Zone urbaine de centrebourg, hauteur de 12m
- UE: Zone d'équipement
- UGS: Zone urbaine résidentielle continue ou semi-continue
- UGS: Zone urbaine résidentielle discontinuée
- UGS: Zone d'empierrement ou sol innox

Inscriptions graphiques

Fatigue visuelle et paysage

- Zones sensibles (inventaire - CEH, Département, SAGE et inventaire)
- Espace boisé classé
- Bois domaniaux
- Forêts sèches (source : CEH)
- Patrimoine visuel et paysagère
- Zone non artificialisée
- ER Equipements/aménagements
- ER Habitat social
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Frontière de hauteur
- Frontière
- Tour de l'abbaye Villacols
- Frontière d'implantation
- Frontière commerciale
- Plans à préserver ou à créer
- Rue et obligation de 5m par rapport aux voies et aux emprises publiques
- Autre remarquable
- Patrimoine local
- Écofili sans régime Kerfleur

Gabari

- Bâtiments numérotés
- Bâtiments
- Bâtiments agricoles
- Parcelles cadastres
- Parcs de sport
- Caravanes
- Cours d'eau hors de la BD Topo
- Batiments en eau

Protection des captages

Perimètres de protection des captages

- Épave
- Épave
- Épave
- Zones à risques crues torrentielles et coulées de boues

Zonage réglementaire des plans de prévention des risques


- Intervention
- Prévention

PPR	Zones de prescription	Zones d'intervention
PPR bassin de l'Auzou	Site, 200	PP, 200
PPR bassin de la Vayre	O1, O2, R1, R2	R3, R3a
PPR Val d'Alais - Cheminots	O	Ru, R3a, R
PPR Val d'Alais - Isolation	O, O1	Ru, Ru, Va, V
PPR agglomération clermontoise	O, O1	Ru, Ru, Va, V

Número	Libellé	Surface en m2	Bénéficiaire
54	ER - Aménagement d'un carrefour	720	la commune
55	ER - Création d'une piste cyclable et piétonne	3752	la commune
56	ER - Création d'une piste cyclable et piétonne	1658	la commune
58	ER - Création d'une piste cyclable et piétonne	1876	la commune
59	ER - Création d'un espace vert au lieu-dit La Marat	708	la commune
60	ER - Aménagement du carrefour de l'avenue de la République et de la rue Saint-Roch	686	la commune
61	ER - Aménagement d'un chemin d'entretien de la rase	1592	la commune
62	ER - Aménagement d'espace public	50	la commune
65	ER - Création d'une piste cyclable et piétonne	2425	la commune
66	ER - Agrandissement cimetière	1044	la commune

Número	Type de patrimoine	Libellé
362	Patrimoine local	Croix

Número	Libellé
5	Bâtiment susceptible de changer de destination



Accès de consultation en préfecture
Date de mise à jour : 03/03/2023 PPLU DE
Commune de La Roche Blanche - 0307000000